

## Occupation du domaine public

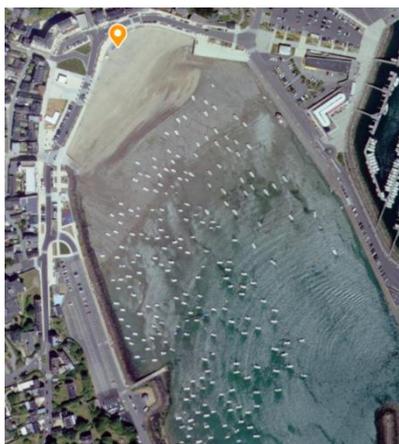
### AVIS DE PUBLICITE DOMANIALE

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, précise que lorsqu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) vise une activité économique, la délivrance du titre d'autorisation d'occupation doit être précédée de mesures de publicité et de mise en concurrence.

Lorsque l'autorisation d'occupation est la résultante d'une manifestation d'intérêt spontanée, il appartient à l'autorité compétente de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence d'autres initiatives concurrentes.

Le Département Côtes d'Armor, autorité portuaire et la SPL ESKALE D'ARMOR, concessionnaire du port de St Quay Port es leu, vous informent des disponibilités foncières et des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours.

#### PORT DE ST QUAY PORT ES LEU – Manifestation d'intérêt spontanée



Monsieur Le Bolloc'h Erwann – « Club des Cannetons » a sollicité le Département des Côtes d'Armor et la SPL ESKALE D'ARMOR, gestionnaire du port de St Quay Port es leu, pour l'occupation de surfaces portuaires.

Il souhaiterait être autorisé à installer un club de plage qui accueillera des enfants de 3 à 12 ans.

Le terrain concerné se situe sur la plage de l'avant-port, quai de la République.

La surface occupée est de 400m<sup>2</sup>.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la SPL ESKALE D'ARMOR prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de M. Le Bolloc'h Erwann – « Club des Cannetons » et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sur cet espace situé à l'intérieur des limites administratives du port, sous un délai de 3 semaines suivant la présente publication.

Date de publication de la manifestation d'intérêt spontanée : **11 février 2022**

*Si vous souhaitez formuler une manifestation d'intérêt pour cet emplacement, veuillez adresser votre demande avant le 11 mars 2022 à : [contact@eskaledarmor.com](mailto:contact@eskaledarmor.com) (en envoyant un dossier de présentation du projet précisant les statuts du demandeur, la nature du projet, la durée souhaitée, la date du début...)*

 02 21 08 02 30

 [contact@eskaledarmor.com](mailto:contact@eskaledarmor.com)

 Bat. JERZUAL J114  
2, rue Jean Kuster  
22000 Saint-Brieuc

SA à conseil d'administration au capital social de 300 000 €  
Numéro SIRET: 89491642800028 | Numéro TVA Intracommunautaire : FR77894916428  
Numéro RCS : Saint-Brieuc B 894 916 428